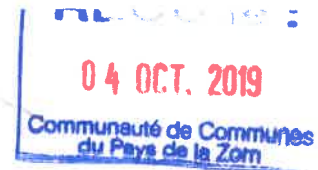


Objet : PLUI, commune de Mutzenhouse
Observations à l'intention de M. le commissaire enquêteur.
Parcelle concernée : 336



M. le commissaire enquêteur,

Le classement de la parcelle qu'occupe mon habitation (depuis plus de 30 ans), découpe celle-ci en deux zones (UB et UJ). Ce classement contredit la définition d'une emprise urbaine (parcelle bâtie).

Le découpage effectué est incompréhensible puisque les autres parcelles communales bâties correspondent, elles, à la définition retenue. Les parcelles concernées par ce type de découpage (UJ) sont les parcelles contiguës à ma parcelle (337, 365, 48, 47).

Je souhaite que le zonage soit rectifié et rétabli en zone UB uniquement ; une situation identique aux autres parcelles bâties de la commune entraine un zonage identique.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre demande.